



Programme de Formation

Droits et obligations des fonctionnaires

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

Tout personnel exerçant dans la fonction publique hospitalière

Objectifs pédagogiques

- ◆ Maîtriser les règles fondamentales et juridiques du statut de la fonction publique hospitalière
- ◆ La responsabilité du fonctionnaire et l'application des règles dans la pratique
- ◆ Maîtriser les connaissances sur la carrière du fonctionnaire

Description

Introduction

- ◆ Présentation du formateur et des participants
- ◆ Recueil de leurs objectifs et de leurs besoins individuels
- ◆ Recueil de l'existant et de leur quotidien, échanges sur des situations réelles
- ◆ Confirmation ou recadrage du programme proposé

Rappels :

Présentation des trois fonctions publiques :

- ◆ La fonction publique d'Etat
- ◆ La fonction publique Territoriale
- ◆ La fonction publique Hospitalière

Droits des fonctionnaires

- ◆ Les droits fondamentaux : le fonctionnaire citoyen
- ◆ Les droits du fonctionnaire dans sa structure interne
- ◆ La protection juridique du fonctionnaire
- ◆ La protection sociale du fonctionnaire
- ◆ Le droit à la rémunération

Obligations des fonctionnaires

- ◆ Devoir d'obéissance - portées et limites - notion de désobéissance
- ◆ Discipline - suspension et évolutions en 2016 - groupes de sanctions - recours
- ◆ Devoir de réserve
- ◆ Discrétion professionnelle
- ◆ Les cumuls d'activités

La responsabilité du fonctionnaire vis-à-vis de son administration : la procédure disciplinaire

- ◆ La faute disciplinaire

- ◆ Le conseil de discipline
- ◆ Les recours

La responsabilité du fonctionnaire hospitalier vis-à-vis des patients et des usagers

- ◆ Les droits du patient
- ◆ Les droits fondamentaux de la personne
- ◆ Les droits de la personne soignée
- ◆ La responsabilité pénale et civile du fonctionnaire hospitalier

Les positions statutaires

- ◆ La position d'activité
- ◆ Les congés pour raison de santé
- ◆ Congés et organisation du temps partiel, gestion des CET
- ◆ Avancement
- ◆ Cessation des fonctions
- ◆ Droit à la rémunération

La formation professionnelle tout au long de la vie dans la fonction publique hospitalière

- ◆ Contexte et enjeux
- ◆ La place de la formation continue au sein des établissements
- ◆ Le positionnement des professionnels de la formation
- ◆ Revue des principales réformes en matière de formation continue et mise à jour sur les dispositifs existants
- ◆ Définition et utilité des termes courants de la formation continue : FPTLV, CPF, VAE, CIF,...

Cas pratiques

- ◆ Filière soignante : AS, IDE, CS, CSS...
- ◆ Filière administrative



Prérequis

Pas de prérequis



Modalités pédagogiques

Un modèle pédagogique interactionnel

- ◆ Apprenant actif
- ◆ Appropriation et construction collective des savoirs
- ◆ Réflexivité
- ◆ Alternance d'apports méthodologiques et d'analyse de pratiques
- ◆ Echanges d'expériences entre apprenants
- ◆ Travail en groupe et sous-groupes, ateliers
- ◆ Apports théoriques et législatifs



Moyens et supports pédagogiques

Des supports et moyens centrés sur le professionnel

- ◆ PDF ou Power Point de présentation
- ◆ Supports illustratifs : vidéos, podcast, documents...
- ◆ Cas pratiques, études de cas et exercices (travail en petit groupe)
- ◆ Bibliographie et éléments réglementaire
- ◆ Quiz d'auto-évaluation
- ◆ Livret pédagogique



Modalités d'évaluation et de suivi

Des modalités d'évaluation adaptées

- ◆ Auto-évaluation et questionnaire de positionnement
- ◆ Evaluation des connaissances et des compétences en continu
- ◆ Questionnaire d'évaluation des acquis des participants
- ◆ Questionnaire de satisfaction des participants

Un suivi personnalisé

- ◆ Bilan détaillé de la formation remis à l'établissement
- ◆ Possibilité de contacter le formateur après la formation pour assurer une bonne continuité
- ◆ Apports de connaissances basées sur les besoins des participants et de l'établissement



Informations sur l'accessibilité

Un référent handicap est à votre écoute pour tout besoin en compensation : Mme Gulistan ALTUN - 01 49 66 22 51

Partenariat avec l'AGEFIPH : www.agefiph.fr